

Formation continue



5 semaines
39 jours



Sommaire:

ENVIRONNEMENT

- Zones environnementales

FORMATION

- Garder son sang-froid ...

AUTOCAR

- Grande Bretagne : assouplissement temporaire des temps de conduite et de repos
- WATERLOO : Journée découvertes touristiques
- BREDA : travaux en août
- NORVEGE : salaire minimum

A VOS AGENDAS !

24/08: Commission VRA BS

26/08: Comité Fédéral Autocar

ENVIRONNEMENT

ZONE



ZONES ENVIRONNEMENTALES:

Il s'agit d'un thème qui se rapproche de plus en plus de nous, certainement en Flandre. Anvers est en effet la première ville à avoir décidé d'introduire une zone environnementale **en 2016**. Le plan est d'interdire tous les véhicules plus polluants que EURO III avec filtre à particules. A partir de 2020, la norme deviendra EURO V. D'autres villes flamandes comme Alost, Gand ou Louvain ont aussi déjà travaillé à des plans pour introduire des zones environnementales tandis que les gouvernements bruxellois et wallon se penchent également de près sur ce sujet. **Afin de défendre de manière optimale les intérêts de notre secteur et de souligner l'importance du transport collectif de personnes par route, nous devons avoir une image très précise des normes d'émissions de l'ensemble du parc de véhicules**, aussi bien en services occasionnels que réguliers et réguliers spécialisés. La Fédération entamera sous peu une campagne pour réunir ces informations. Les données nécessaires seront demandées via l'application en ligne pour la communication des véhicules, déjà bien connue des membres. De nombreux détails sont déjà connus pour les autocars mais une fiche doit être établie pour chaque véhicule B ou S. **Nous sommes parfaitement conscients de l'effort administratif que cela implique mais nous comptons sur la collaboration de tous dans l'intérêt de la profession**. Vous recevrez la semaine prochaine un courriel personnel avec les informations voulues et le lien exact. Le services membres est à votre disposition pour toutes questions.

FORMATION

GARDER SON SANG-FROID ...



L'incendie d'un autocar belge en Italie le week-end passé s'est heureusement bien terminé pour les 28 passagers. Ils sont arrivés sains et saufs à destination.

Le rôle d'un chauffeur bien formé est primordial dans de telles circonstances.

C'est pourquoi le module de formation spécifique « garder son sang-froid » de FCBO mérite d'être recommandé. La formation de 7 heures se focalise sur la sécurité des passagers et prévoit des exercices avec un véhicule de démonstration équipé de fumigènes pour simuler une situation d'urgence. Une partie du véhicule a même été réaménagée et « basculée » pour pouvoir exercer l'évacuation via les trappes de toit si l'autocar venait à verser. Au cours de la formation, les instructeurs professionnels soulignent l'importance

d'une réaction rapide et résolue et de la priorité à accorder à l'évacuation efficace des passagers. Les incendies d'autobus et d'autocars restent heureusement rares mais ne peuvent toutefois pas être totalement exclus. Bien que de plus en plus de matériaux synthétiques ignifuges soient utilisés dans la construction des véhicules modernes, les incendies sont souvent découverts relativement tard car ils se déclarent à l'arrière. **L'installation d'un système de détection et d'extinction dans le compartiment moteur n'est dès lors certainement pas un investissement inutile.**



AUTOCAR

GRANDE BRETAGNE : assouplissement temporaire des temps de conduite et de repos

A la suite des problèmes rencontrés au niveau de la traversée de la Manche, les autorités britanniques ont décidé de **temporairement assouplir le contrôle sur les temps de conduite et de repos**. Cette mesure est entrée en vigueur le 30/07 et est applicable **pendant les 30 jours** de l'activation de l'opération Stack (organisation d'un file de camions au Kent). Les chauffeurs d'autocar qui sont retardés en raison des perturbations à Calais et empruntent l'Eurotunnel ou un ferry transmanche pour rejoindre ou quitter le Kent (ou ont dû attendre dans le Kent pour rejoindre le continent), peuvent bénéficier de cet assouplissement. Les chauffeurs **ne transitant pas par le Kent ne sont pas concernés** par cette disposition. Dans ce cadre, les temps de conduite et de repos sont temporairement modifiés comme suit :

- remplacement de la durée maximale de conduite journalière de 9h par une durée de 11h ;
- réduction du repos journalier obligatoire de 11h à 9h.

L'obligation de prendre une pause de 45 minutes après 4h30 de conduite est maintenue et est rigoureusement contrôlée. Les règles en matière de temps de travail restent inchangées.

Les conducteurs utilisant cet assouplissement, doivent noter au dos du disque ou sur le print-out la raison pour laquelle ils n'ont pas respecté les normes habituelles. Les autres états membres ont été informés de cette décision britannique.

WATERLOO : Journée découvertes touristiques



La **Journée découvertes touristiques**, organisée en collaboration avec Attractions et Tourisme, à l'intention des clients « groupes » des autocaristes a lieu le samedi 21/11 à Hameau du Lion à Waterloo, dans le cadre des nouvelles infrastructures inaugurées à l'occasion du bicentenaire de la bataille.

Pour rappel, les autocaristes peuvent offrir gratuitement à leurs clients une journée gratuite composée de la visite d'une attraction, d'un repas-spectacle et d'un workshop. Il suffit de prévoir un autocar à bord duquel les clients sont transportés. Une zone avec des producteurs locaux sera également prévue cette année.

Le programme définitif avec les différentes visites proposées et le formulaire d'inscription sera diffusée bientôt sous forme de circulaire. Réservez d'ores et déjà la date du 21/11 et prenez les dispositions voulues avec les responsables de vos groupes.

BREDA : travaux en août

Des travaux sont prévus dans la ville de Breda sur le Backer en Ruebweg entre la sortie d'autoroute «Breda-Noord» (sur l'A16/E19) et l'intersection avec la Westerhagelaan. **Les travaux auront lieu à proximité de l'arrêt de bus international «Breda-Prinsenbeek».**



Les déviations sont prévues en trois temps et seront signalées par des panneaux jaunes.

Du 1^{er} a 6 août et du 10 au 23 août, le retard sur le parcours sera de +/- 10 minutes. Du 6 au 10 août, les déviations rallongeront le parcours habituel de 25 minutes.

NORVEGE : salaire minimum



Les autorités norvégiennes ont décidé de reporter au 01/10/2015 l'application de la législation relative au salaire minimum pour le transport de personnes (services occasionnels et services réguliers).

Editeur responsable:
Patrick Westelinck

Lay-out: Carine De Smedt
Traduction: Séverine Lorrain

Rédaction: Yves Mannaerts - Patrick Westelinck